



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Le Rapide

De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles
Mercredi, le 25 mars 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Zoé Ritchot, greffière adjointe auxiliaire de la municipalité de Saint-Gilles, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 13 avril 2026 à 20 h 00, à la salle du Conseil. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 6 637 171 – 560, rue Apollon

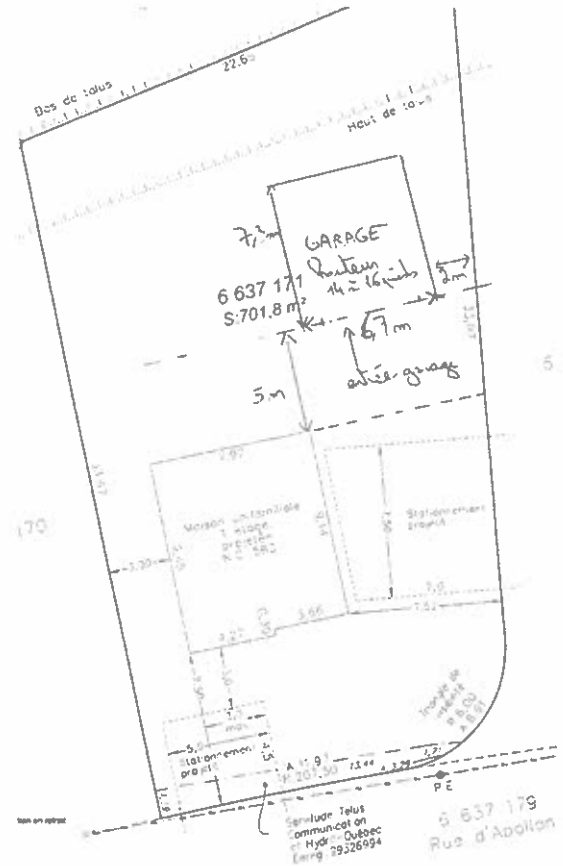
Une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 6 637 171, situé au 560, rue Apollon. Celle-ci vise l'implantation d'un garage dans la cour avant secondaire.

La réglementation en vigueur prévoit une marge de recul avant minimale de 7 mètres. Dans le cas d'un terrain de coin, cette exigence s'applique aux deux côtés donnant sur une voie publique. Or, le projet propose une implantation du garage à une distance de 2 mètres de la ligne de lot dans la cour avant secondaire.

Lors de cette séance, tout intéressé pourra être entendu.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 25^e jour de mars 2026.

Zoé Ritchot, Greffière adjointe auxiliaire



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LES LOTS 5 695 541, 5 598 971

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour un projet de développement visant les lots 5 695 541 et 5 598 971, situés dans le secteur des rues Grenat et Capella. Cette demande vise à permettre le lotissement du terrain afin de créer quatre lots pouvant accueillir deux habitations jumelées.

Le projet comporte plusieurs éléments dérogatoires, soit :

- **Superficie minimale des lots 19, 20 et 21**

Règlement : 330 m²

Demandé : 300 m² (lots 19 et 20) et 310 m² (lot 21)

- **Profondeur des lots (4 lots)**

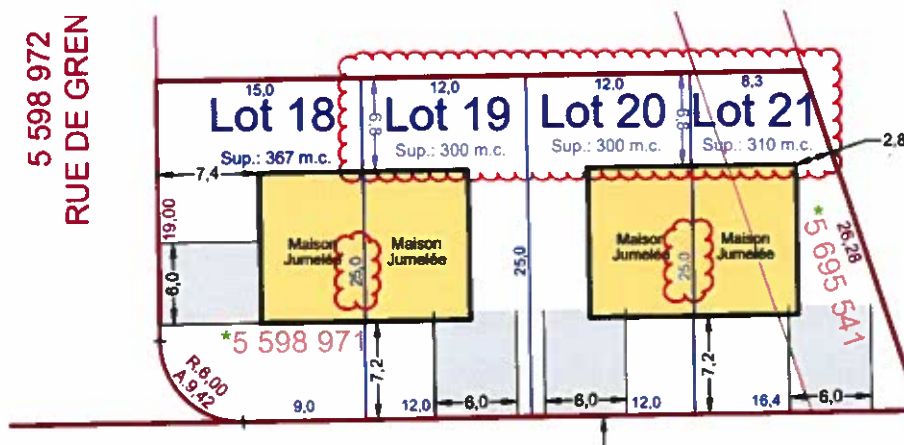
Règlement : 30 m

Demandé : 25 m

- **Marge de recul arrière (4 lots)**


Règlement : 9 m

Demandé : 6,8 m



Lors de cette séance, tout intéressé pourra être entendu.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 25^e jour de mars 2026.


Zoé Ritchot, Greffière adjointe auxiliaire